



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 décembre 2021*

N°2021/59 : REALISATION D'UN CONTRAT DE PRET SECTEUR PUBLIC LOCAL D'UN MONTANT TOTAL DE 1 000 000 € AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE JACQUES PREVERT SUR INDEX LIVRET A (1 000 000 €).

L'an deux mille vingt et un le mardi 14 décembre à 20H00, les membres du conseil municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 8 décembre 2021.

Etaient présents : 19

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAUX, Annick PANE, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Myriam LAVOINE, Eric KRAEMER, Sébastien LASCOURREGES (arrivé à 20h18), Denise GONON

Pouvoirs : 6

Madame Birgit SCHRUFER à madame Séverine HEBERT, madame Cécile LAROYE à madame Carole CARDOSO, madame Tiphaine TOPKAN et madame Nadège ABBADIE à monsieur Eric KRAEMER, madame Iphigénie ANGEBAULT à madame Denise GONON, monsieur Camille FASSI à monsieur Michel EBERHART

Absents excusés : 4

Mesdames messieurs Fathia BEN MABROUK, Geneviève CAIN, Emmanuel FONKING, Bernard LEJEUNE

M. Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29

VU l'avis de la commission services aux citoyens, administration générale, finances et intercommunalité du 2 décembre 2021

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré

PAR 22 VOIX POUR (Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Gérard MORAU, Annick PANE, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Francine BERTHAUX, Stide MARQUEZ, Azdine RAMDAN, Ange AMBROSIO, Myriam LAVOINE, Sébastien LASCOURREGES, Denise GONON) ET 3 ABSTENTIONS (Mesdames, monsieur Eric KRAEMER, Tiphaine TOPKAN, Nadège ABBADIE)

DECIDE d'accepter la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations

Ligne du Prêt : PSPL – Edu Prêt – taux Livret A + 0,6 %

Montant : 1 000 000 euros

Enveloppe : EduPrêt

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,6 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : En fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Prioritaire

Typologie Gissler : 1A

Modalité de révision : Simple révisabilité

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle

Pénalité de dédit : 1 %

AUTORISE le maire M. Jean-Michel MORER, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

Le

Publié le 16 DEC. 2021

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,
Jean-Michel MORER



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
16/12/2021
Date de télétransmission : 16/12/2021
Date de réception préfecture : 16/12/2021